

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DDEES 185 Subvention à l'Association Paris-Montagne, à l'Association française d'Astronomie et à l'Institut de Paléontologie humaine, pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association Paris-Montagne, à l'Association française d'Astronomie et à l'Institut de Paléontologie humaine ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'Association Paris-Montagne ;
Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Association française d'Astronomie ;
Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'Institut de Paléontologie humaine.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013.